

Paris, le 9 janvier 2024

**Docteur vétérinaire Stephan MAHLER
BESTIN'VET
Parc Edonia – Bât. M
Rue des Iles Kerguelen
35760 SAINT-GRÉGOIRE**

stephan.mahler@bestin-vet.com

N/Réf. : CNOV N°24/02875 CH/LV

Monsieur, Cher Confrère,

L'évaluation de votre demande de renouvellement d'agrément en tant qu'organisme habilité à délivrer des crédits de formation continue a été soumise au Conseil national de l'Ordre des vétérinaires lors de sa dernière session.

Nous vous informons qu'après examen de votre dossier, votre organisme est agréé pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en janvier 2029.

Afin d'éviter toute interruption de votre capacité à délivrer des crédits de formation continue, il vous appartiendra de présenter une demande de renouvellement d'agrément au moins six mois avant cette date.

Vous êtes autorisé, dans votre communication, à faire apparaître la mention suivante :

« Organisme agréé par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires et habilité à délivrer des crédits de formation continue dans le cadre de ses formations ».

Recevez, Monsieur, Cher Confrère, l'expression de mes confraternelles salutations.

**Christophe HUGNET
Docteur vétérinaire**



**Président de la Commission de l'exercice
professionnel**